

Moi
rue
CP ville

À Saint-Étienne, le samedi 10 juin 2017

Lettre avec AR

Objet : refus du compteur Linky

ENEDIS Tour ÉRDF
34, place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex

À l'attention de Monsieur le représentant légal,

En réponse à votre lettre du 26 mai dernier, je me permets de vous rappeler quelques points litigieux au sujet de votre projet de remplacement du compteur électrique auquel mon installation électrique est raccordée (PDL n° PDL n° xxxxxxxx, tel que figurant sur ma facture) par un compteur communicant de type « Linky ».

Comme vous le savez, ce compteur communicant a vocation à enregistrer et traiter des données dont j'ai la libre disposition, en vertu de l'article R. 341-5 du code de l'énergie.

L'exercice de ce droit suppose que je puisse disposer d'une information exhaustive sur les fonctionnalités de ce compteur, les risques qu'il présente en matière d'atteinte à la vie privée et les droits dont je dispose pour les maîtriser, conformément aux recommandations de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) formulées en la matière.

Or, l'installation de ce nouveau compteur comme les modalités d'exercice de mes droits n'apparaissent pas prévues par le contrat de distribution d'électricité qui nous lie, lequel doit nécessairement être amendé et approuvé par mes soins, et ce au moins un mois avant l'application des nouvelles conditions contractuelles, c'est-à-dire au moins un mois avant l'installation du nouveau compteur, conformément aux dispositions de l'article L.224-10 du code de la consommation.

Aussi, je vous serais reconnaissant de me communiquer :

- une présentation détaillée des fonctionnalités du compteur Linky ;
- une présentation détaillée des données personnelles susceptibles d'être recueillies par ce compteur ;
- l'étude d'impact sur la vie privée préalable à ce déploiement, telle que prévue par la CNIL et dûment notifiée à celle-ci. En effet aujourd'hui est prévu un relevé par jour, mais le système étant évolutif rien n'empêche -sans mon aval- de changer à distance le programme interne du compteur et d'évoluer vers des relevés permanents... ;
- un projet d'avenant au contrat de distribution d'électricité prévoyant l'installation d'un nouveau compteur et fixant les modalités me permettant d'autoriser ou de refuser l'enregistrement, la collecte, l'utilisation et/ou la transmission à des tiers de mes données personnelles de consommation telles qu'elles sont relevées par ce compteur, et ce dans les conditions préconisées par la CNIL.

L'implantation de ce compteur ne pouvant intervenir avant la conclusion de cet avenant, je vous remercie de renoncer à l'installation de ce compteur préalablement à la conclusion de cet avenant.

Par ailleurs, je voulais vous informer du comportement agressif avec intimidations, menaces et mensonges, d'une de vos équipes lors de l'installation d'un compteur dans les parties communes de mon immeuble. Selon le responsable de l'équipe : «... je ne suis pas assistant social ...»

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Monsieur le représentant légal, l'assurance de ma sincère considération.

signature